

La santé au travail pour BPCE : Simple jeu de l'ego des patrons !

Rapide résumé des faits :

Lorsque la direction de BPCE a exclu **Sud** des ateliers préparatoires à la CPN sur les conditions de travail, sous prétexte que nous n'avons pas signé l'accord de méthode y afférent, nous avons saisi le TGI de Paris. **La Justice nous a donné raison car aucun syndicat ne peut être exclu des négociations.** Aussi, lors des 2 dernières CPN, tous les autres syndicats hormis la CFDT ont demandé que le jugement du TGI soit respecté et que **Sud** soit à nouveau convié à toutes les réunions. Nous avons proposé un travail de réflexion préparatoire sur le thème du management du travail (copie jointe au verso).

Mais une fois de plus, nous avons constaté que **l'orgueil et l'ego des dirigeants de BPCE sont à leurs yeux bien plus importants que la santé des salariés du Groupe.** En effet, la DRH de BPCE, Madame Mercier-Gallay, est restée arc-boutée sur une position psychorigide : « *On a fait appel et on ne parle plus des conditions de travail tant que la Cour d'Appel n'a pas statué* ».

Peu leur importe les faits : dégradation des relations de travail, épuisement professionnel grandissant, suicides et tentatives de suicide... déni de justice (interdiction du benchmark en CERA). Pour nos patrons, tout cela n'est rien à côté de leur blessure narcissique devant cette nouvelle déconvenue juridique.

Mais cette position extrémiste, qui n'est pas sans rappeler les agitations vaines et ébouriffées des coqs de basse-cour, a au moins deux conséquences :

- ⇒ La première est de faire tomber les masques ; avec d'un côté la mise au grand jour de la complicité de BPCE et de la CFDT pour évincer **Sud**, et de l'autre la volonté de la majorité des syndicats à travailler ensemble sans perdre plus de temps.
- ⇒ La deuxième est que l'abandon des négociations engage directement la responsabilité morale et surtout pénale de la direction de BPCE dans tous les événements liés de quelque manière que ce soit aux conditions de travail.

Pour ce qui nous concerne, la négociation est plus que jamais d'actualité et nous apportons au débat collectif des propositions concrètes, nées de nos expériences de travail, de notre réflexion et de notre bon sens pratique, autant d'apports reconnus par tous les experts qui ont analysé nos conditions de travail.

BPCE ne veut toujours pas nous entendre mais notre détermination est intacte pour que nous retrouvions la santé au travail !

L'exécutif national Paris, le 14 juin 2013
J.Bonnard - G Breuillat - M.Brugnooge - D.Gilot - J.L.Kerenflec'h
B.Konieczynski - J.L.Pavlic - A.Quesne- P.Saurin
N° 9- 2013

Union
syndicale
Solidaires



Sud groupe BPCE – 24, Boulevard de L'Hôpital 75005 PARIS - Tél. : 01 42 33 41 62

Contact : sud.caisse-epargne@orange.fr - www.sudce.com - www.solidaires.org -

facebook

SUD BPCE

PROPOSITION Sud CPN

Conditions de travail du 30/05/2013

Les réflexions menées en ateliers ont amené la direction à l'élaboration d'un nouveau livre blanc sur le management du travail. Celui-ci dénote d'une approche que l'on peut résumer ainsi : « Assurer la meilleure productivité et l'évaluer en permanence, en essayant de préserver au mieux la santé des salariés ». Ici, l'ordre des objectifs n'est pas anodin :

- 1. Productivité**
- 2. Evaluation**
- 3. Santé des salariés**

Si nous l'analysons littéralement, ce document blanc fait abstraction de tous les diagnostics établis dans les entreprises du groupe qui attestent que l'exigence exponentielle de pro-activité et l'évaluation uniquement axée sur les résultats quantitatifs sont extrêmement pathogènes. Il dénie aussi totalement la décision de justice du TGI de Lyon sur le benchmark ainsi que tous les commentaires avisés des chercheurs qui l'ont accompagnée.

Il nous apparaît primordial de bien préciser les choses quand on parle de management du travail et de négociations. Si la contingence exprimée par BPCE est de limiter la discussion à vouloir rendre « moins pire » l'animation et l'évaluation de compétiteurs professionnels, ce sera sans nous et, nous osons y croire, sans aucun des représentants du Personnel.

Pour nous, il est bien nécessaire en amont de repréciser nos métiers, à la fois ceux des salariés « exécutants » de la Caisse d'épargne que ceux chargés de les encadrer. On ne pourra jamais se mettre d'accord si nous ne parlons pas tous de la même chose. C'est seulement après avoir trouvé un consensus minimum à ce sujet que nous pourrons parvenir à discuter efficacement de management du travail.

Nous précisons bien qu'il ne s'agit pas pour nous de reprendre des fiches d'activités. Un métier ce n'est pas d'abord une liste d'activités mesurables. C'est avant tout une mission, un cadre et un espace pour faire son travail en respectant les autres (collègues, clients), l'entreprise et en se respectant soi-même.

C'est tout ce travail d'affinement qui nous fait cruellement défaut dans ce processus de négociation. Nous vous proposons donc, dès le 30 mai prochain, de travailler sur cette approche préalable. Cette requête est destinée à tous les participants de la CPN.

L'Exécutif national Sud BPCE

Paris, le 29 mai 2013